

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 6 du 04 octobre 2016



A retenir cette semaine :

- Les colzas les plus en avance atteignent plus de 10 feuilles. Des élongations (allant parfois jusqu'à 4-5 cm) sont signalées. Les écarts entre parcelles se creusent
- Poursuite de captures de grosses altises accompagnées de morsures. Les premières pontes ont eu lieu vers le 25 septembre. Les premières larves devraient apparaître dans la deuxième décennie d'octobre.
- Pucerons présents sur feuilles dans plusieurs situations
- Recrudescence des dégâts de limaces et toujours quelques situations avec dégâts de tenthrèdes.
- Phoma et mildiou présents sur le réseau.



Réseau 2016-2017

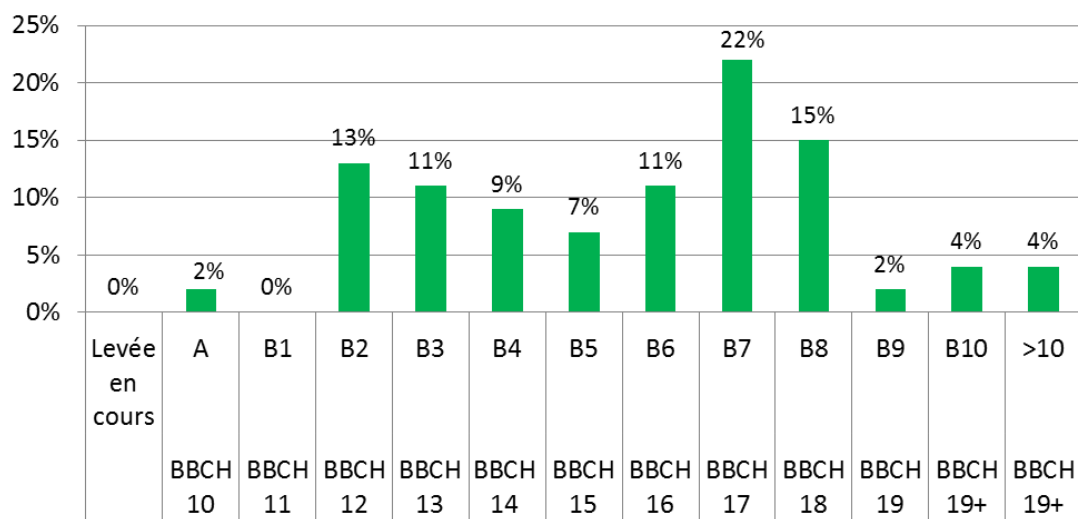
Le réseau BSV Bourgogne est constitué de 60 parcelles. Il est rédigé aujourd'hui à partir de 46 parcelles (dernière extraction réalisée à 10h30) .

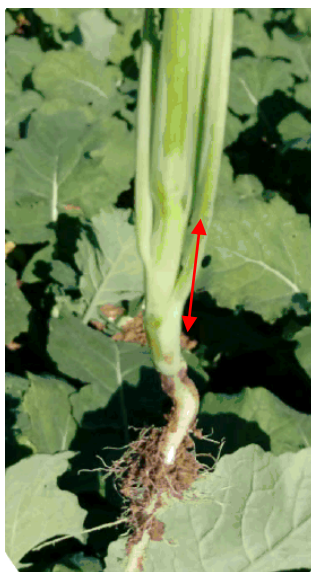
Stades des colzas

Sur les 46 parcelles observées, toutes sont levées mais avec des écarts très importants entre les premières qui ont plus de 10 feuilles (avec parfois de l'élongation et un début de rougissement par faim en azote) et les dernières levées qui sont au stade cotylédons-1 feuille.

L'hétérogénéité intra-parcellaire est toujours très forte, rendant l'application des seuils indicatifs de risque compliquée.

Stades des colzas au 04/10/2016





Colza avec forte élévation (variété Lohanna)
P. ALLARD

Altises

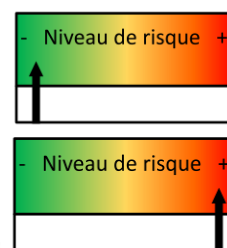
Seules 26% des parcelles du réseau présentent encore un risque altises ADULTES (stade majoritaire inférieur à B4)

Observations morsures d'altises (petites et grosses) :

- Fréquence des morsures d'altises : 7 parcelles sur 8 observées signalent la présence de morsures d'altises en bordure. 12 parcelles sur 17 observées, soit 70%, signalent des morsures d'altises dans la parcelle.
- Intensité des dégâts d'altises sur colza : les morsures concernent de 5 à 100% des plantes en parcelle et en bordure.

-Analyse du risque :

- Pour les colzas qui ont atteint le stade 4 feuilles, le risque est faible
- Pour les parcelles à forte hétérogénéité ou pour les parcelles semées et dont la plus grande partie n'a pas dépassé le stade 3 feuilles, le risque est moyen à fort.



-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles inclus

-Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 portent des morsures. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

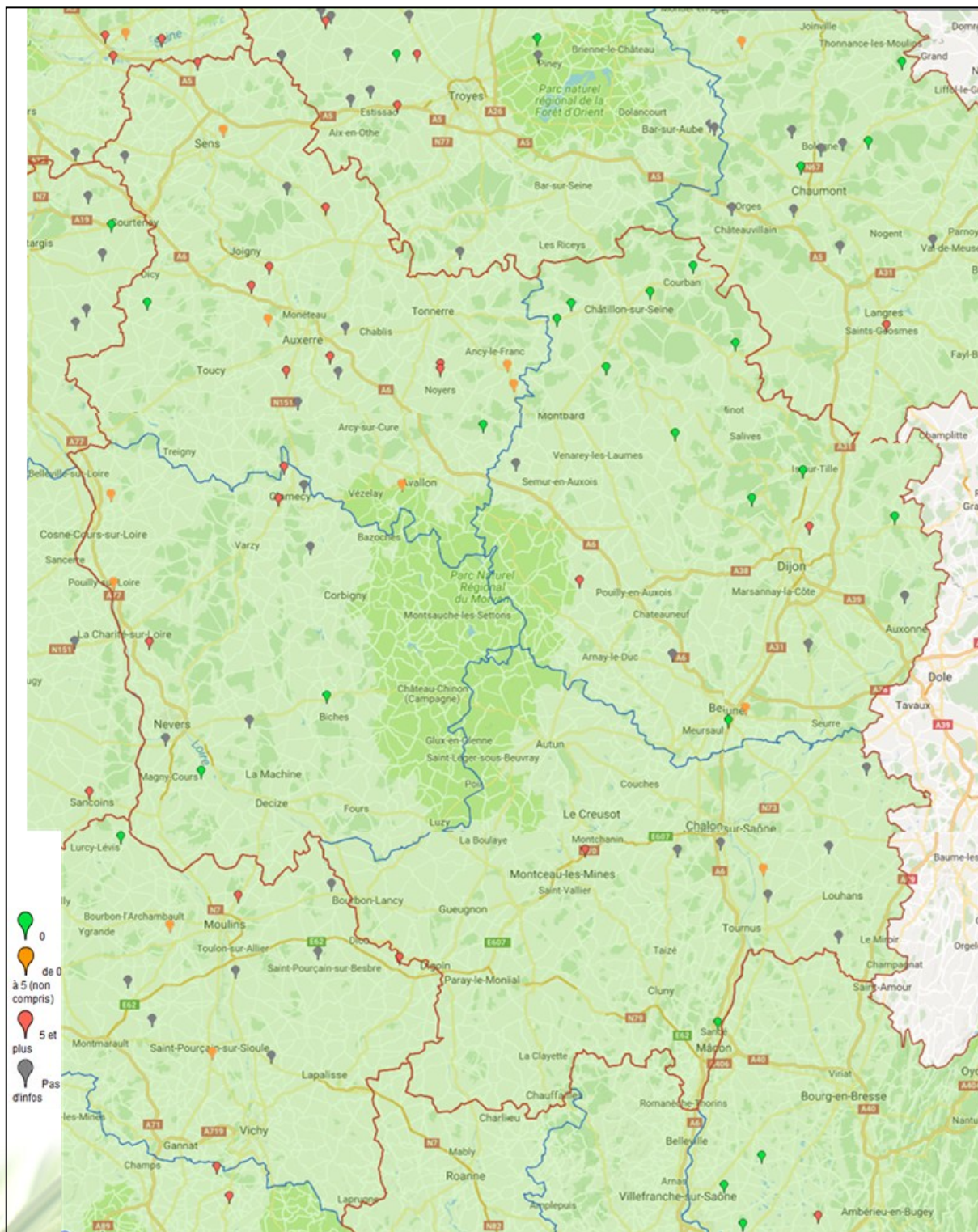
-Observations : sur 40 parcelles renseignées, 23 ont piégé des grosses altises dans la cuvette jaune enterée, à hauteur de 1 à 49 individus.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 6 du 04 octobre 2016

Carte de Bourgogne avec localisation des parcelles BSV observées et
nombre de grosses altises capturées en cuvette enterrée



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 6 du 04 octobre 2016

Modélisation des pontes et de l'émergence des différents stades larvaires de grosses altises

Chatillon sur Seine (21)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	23/10/2016	12/11/2016	26/12/2016
25/9	30/09/2016	01/11/2016	30/11/2016	21/03/2017
1/10	07/10/2016	28/11/2016	15/03/2017	04/04/2017

Château-Chinon (58)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	19/10/2016	06/11/2016	03/03/2017
25/9	29/09/2016	31/10/2016	09/01/2017	24/03/2017
1/10	07/10/2016	01/02/2017	26/03/2017	17/04/2017

Pouilly en Auxois (21)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	18/10/2016	08/11/2016	12/02/2017
25/9	29/09/2016	04/11/2016	20/11/2016	22/03/2017
1/10	06/10/2016	20/11/2016	23/03/2017	07/04/2017

Prémery (58)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	17/10/2016	30/10/2016	09/11/2016
25/9	29/09/2016	28/10/2016	06/11/2016	18/12/2016
1/10	06/10/2016	06/11/2016	18/12/2016	17/03/2017

Til Chatel (21)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	18/10/2016	15/11/2016	11/03/2017
25/9	29/09/2016	03/11/2016	04/02/2017	01/04/2017
1/10	06/10/2016	06/02/2017	01/04/2017	20/04/2017

Clamecy (58)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	14/10/2016	28/10/2016	05/11/2016
25/9	29/09/2016	26/10/2016	03/11/2016	03/12/2016
1/10	06/10/2016	04/11/2016	06/12/2016	09/03/2017

Savigny les Beaunes (21)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	24/09/2016	13/10/2016	25/10/2016	10/11/2016
25/9	28/09/2016	22/10/2016	05/11/2016	25/12/2016
1/10	06/10/2016	14/11/2016	01/02/2017	25/03/2017

Macon (71)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	24/09/2016	12/10/2016	22/10/2016	05/11/2016
25/9	29/09/2016	20/10/2016	04/11/2016	23/11/2016
1/10	05/10/2016	07/11/2016	01/12/2016	05/03/2017

Sens (89)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	24/09/2016	13/10/2016	25/10/2016	07/11/2016
25/9	29/09/2016	24/10/2016	05/11/2016	05/12/2016
1/10	06/10/2016	07/11/2016	09/12/2016	04/02/2017

Champforgeuil (71)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	13/10/2016	01/11/2016	27/11/2016
25/9	29/09/2016	29/10/2016	09/11/2016	26/01/2017
1/10	05/10/2016	10/11/2016	07/02/2017	06/04/2017

Molesme (89)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	24/09/2016	13/10/2016	27/10/2016	14/11/2016
25/9	29/09/2016	26/10/2016	09/11/2016	05/02/2017
1/10	05/10/2016	15/11/2016	08/02/2017	27/03/2017

Autun (71)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	24/10/2016	15/11/2016	31/01/2017
25/9	30/09/2016	05/11/2016	13/12/2016	30/03/2017
1/10	06/10/2016	07/12/2016	29/03/2017	12/04/2017

Yrouerre (89)

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
20/9	25/09/2016	16/10/2016	01/11/2016	21/11/2016
25/9	29/09/2016	29/10/2016	13/11/2016	30/01/2017
1/10	06/10/2016	13/11/2016	31/01/2017	25/03/2017

Les données en noires sont issues des données météo réelle, les grises sont des prévisions basées sur les conditions climatiques normales (1990-2015). A partir d'une date d'arrivée significative des grosses altises sur les parcelles, les dates de pontes puis d'apparition des larves sont modélisées.

Cette modélisation des pontes et émergence des stades larvaires est un indicatif pour la période la plus adéquate à l'observation des larves et la mise en place de berlèses.

Altises des crucifères ou petites altises

-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles inclus

-Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 portents des morsures, sans dépasser le quart de la surface végétative détruite.

-Observations : sur 13 parcelles observées, 5 signalent des captures allant de 2 à 15 individus.

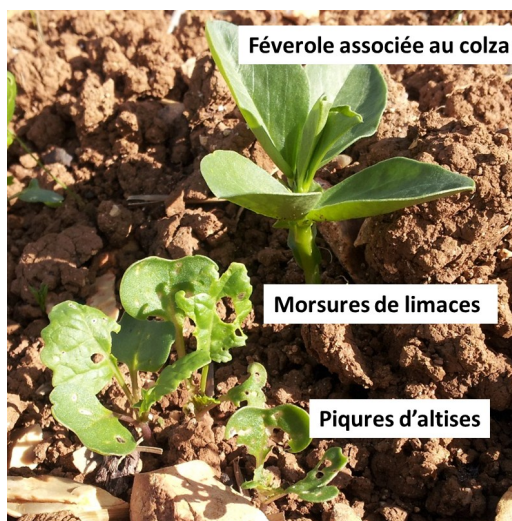
-Analyse du risque : Le risque petite altise se reflète à la parcelle. La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle. Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population.

Surveillez les bordures de parcelles contiguës à d'anciens colzas (d'autant plus que beaucoup de parcelles sont à des stades encore vulnérables (levée, cotylédons).

Si la pression petite altise est très importante et met en danger le peuplement, n'intervenez que sur la bordure où les petites altises se nourrissent majoritairement.



Limaces



Dégâts de limaces et d'altises sur colza aux stades A-B1
associé à de la féverole.
E. Bizot, CA89

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

- Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

- Observations :

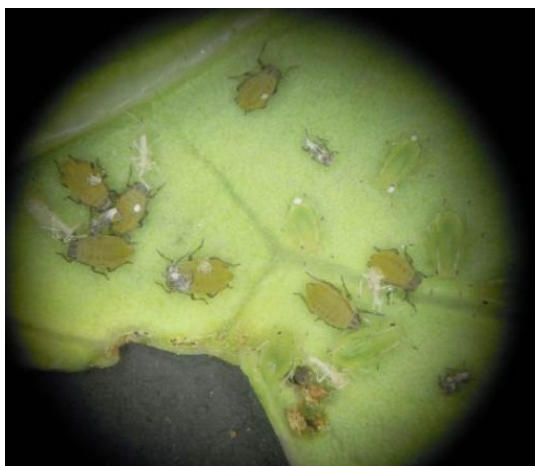
8 parcelles sur 14 observées (57%) signalent des dégâts de limaces sur feuille avec de 5 à 30% de surface foliaire détruite. Les dégâts occasionnés sont en progression par rapport à la semaine dernière.

- Analyse du risque : les limaces sont actives en faveur des sols moteux, des résidus pailleux et des dernières pluies qui leur ont permis de remonter. Les colzas sont d'autant plus sensibles qu'ils sont en train de lever. Des sections de l'hypocotyle des plantules sont fréquemment observées avec des pieds qui dessèchent.

Le risque est à gérer au cas par cas mais il peut être important dans certaines parcelles.

Le risque est moyen à fort.

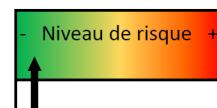
Pucerons (verts du pêcher (*Myzus persicae*))



Pucerons du navet et pucerons verts. (D. Lebourgeois, Terres Inovia)



- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation). Observez méticuleusement l'intérieur des feuilles.
- **Seuil indicatif de risque** : présence de pucerons sur 2 pieds sur 10
- **Observations** : sur 25 parcelles observées, 6 ont relevé la présence de pucerons verts du pécher sur les feuilles à hauteur de 5 à 50% de plantes de colzas colonisées.
Plusieurs parcelles dépassent le seuil indicatif de risque : surveillez les parcelles.
- **Analyse du risque** : le risque est actuellement faible à moyen. Surveillez le dessous des feuilles méticuleusement

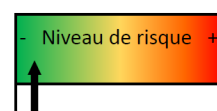


Charançon du bourgeon terminal

- **Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.
- **Observation** : aucune capture n'est signalée sur le réseau cette semaine.

Tenthrede de la rave

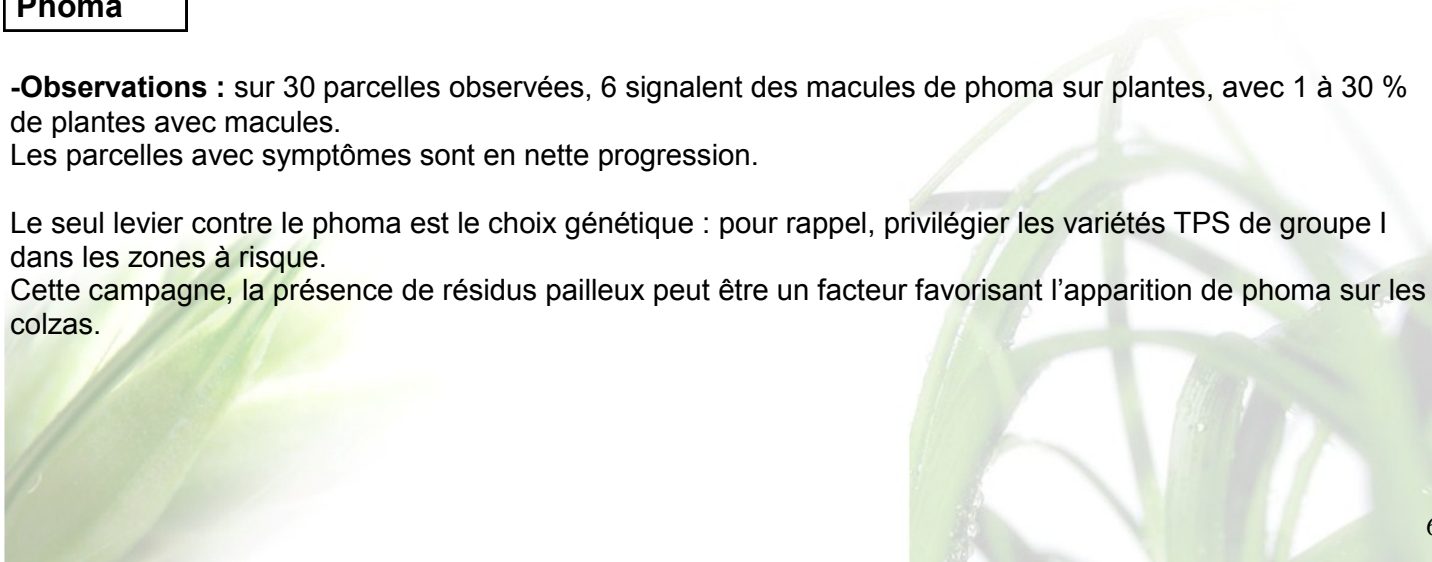
- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.
- **Seuil indicatif de risque** : dégâts supérieurs au quart de la surface foliaire
- **Observations** : sur 13 parcelles observées cette semaine, 5 ont piégé des adultes en cuvette mais en faible nombre (2 à 15 insectes par cuvette). Les captures sont toujours en diminution. En végétation, sur 22 parcelles observées, 5 signalent des dégâts sur feuilles à hauteur de 2 à 10% de surface foliaire détruite.
- **Analyse du risque** : Le risque tenthrede est faible pour le moment. Néanmoins, les adultes sont toujours piégés et des larves sont observées en parcelle même si les dégâts ne dépassent le seuil indicatif de risque : surveillez les parcelles.



Phoma

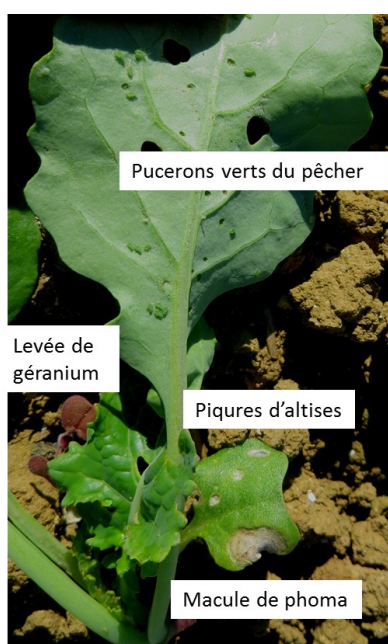
- **Observations** : sur 30 parcelles observées, 6 signalent des macules de phoma sur plantes, avec 1 à 30 % de plantes avec macules.
Les parcelles avec symptômes sont en nette progression.

Le seul levier contre le phoma est le choix génétique : pour rappel, privilégier les variétés TPS de groupe I dans les zones à risque.
Cette campagne, la présence de résidus pailleux peut être un facteur favorisant l'apparition de phoma sur les colzas.





Macules de phoma sur cotylédon, jeunes feuilles et feuille en début de sénescence.
(D. Lebourgeois, Terres Inovia)



Colza avec macule de phoma sur cotylédon, pucerons verts du pêcher, piqures d'altises sur feuille et cotylédon et levée de géranium.
H. Martin, Service Agro SeineYonne

Mildiou

Des parcelles avec des symptômes de mildiou ont été observées en Bourgogne, particulièrement dans les secteurs de limons froids et battant, avec températures fraîches et humidité le matin.

1 parcelle du réseau signale du mildiou avec 16% des pieds touchés. (Sergines, colza au stade B3 majoritaire)

On peut identifier la présence d'un duvet blanc sale sur la face inférieure des feuilles et particulièrement des cotylédons.



Colza avec symptômes de mildiou sur cotylédons et 2 pucerons ailés.

Levée de géranium et de sanve.
H. Martin, service agro SeineYonne



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



Grandes cultures n° 6 du 04 octobre 2016



Les abeilles butinent, protégeons les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.



Recommandations sur les périodes de traitements à privilégier*

- Dans les 3 heures après l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride, ou ;
- Dans les 3 heures précédant l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride si la température est inférieure à 12°C

Dans tous les cas, observez vos cultures avant de traiter !

(*) : Il est interdit de traiter en présence d'abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - MINOTERIE GAY - SEPAC - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRY SOP - ALTERNATIVE - SAS BRESSON - AGRIDEV - AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN - SARL LEGUY - AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

